

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 15/11/2021

Heure de début de séance : 18h00

Heure de fin de séance :

Président de séance	Monsieur Aziz LAÏB	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	Mme THOMAS Corinne	Représentant des enseignants

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 26 présents

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Installation du CA, dont commissions et conseils
3. Approbation du PV du CA du 19 Octobre 2021
4. Approbation du règlement intérieur du CA
5. Bilan effectifs 2021-22
6. Points de gestion :
 - Tarifs et taux 2022 (*correction d'erreur par rapport à la convocation initiale « 2021 »*)
 - Contrats et conventions
 - Echanges en Allemagne
 - Mise à jour sortie scolaire (*point ajouté à l'ordre du jour*)
 - Délégation au Chef d'établissement pour la passation des marchés
 - Critères d'attribution des fonds sociaux
 - DBM pour information
 - DBM pour vote (*point ajouté à l'ordre du jour*)
7. Vote par correspondance
8. Calendrier des devoirs communs
9. Protocole d'évaluation EPS
10. Délégation de signature du Chef d'établissement
11. Questions diverses : *4 questions diverses seront traitées*

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame THOMAS Corinne, représentante des enseignants, est proposée secrétaire de séance.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
26	26	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. INSTALLATION DU CA DONT COMMISSIONS ET CONSEILS

Monsieur le Proviseur installe le Conseil d'Administration et les différentes commissions : Conseil de discipline, CESC, CHS, Conseil pédagogique, Conseil de la vie lycéenne, Commission éducative et commission marchés publics. Mme l'adjointe gestionnaire met à jour les commissions en fonction des dernières inscriptions. Monsieur le Proviseur rappelle, pour les élèves, leurs différentes

attributions. Une date pour la première réunion du CESC est fixée au 16 décembre à 18h. En prévision, il convient de réfléchir à des actions possibles en lien avec le CVL.

Monsieur le Proviseur rappelle que la Commission permanente n'est plus nécessaire depuis le décret du 21 décembre 2020, sauf si le CA fait délégation. Aucune proposition de délégation n'est proposée. Il précise qu'il est possible de réunir des représentants élus qui le souhaiteraient pour certains points comme le budget.

Un représentant des enseignants fait remarquer que la réunion de la Commission permanente, notamment lors de la DGH, permettait une réflexion possible entre tous les membres du CA – parents et élèves compris-, ce qui n'est plus possible et fort dommageable.

Monsieur le Proviseur répond qu'il consultera le Conseil pédagogique, les conseils d'enseignement de chaque matière, qu'il organisera des réunions avec les parents tous les mois, donc que le dialogue nécessaire aura bien lieu. Le CVL sera également consulté.

Les documents sont joints au présent PV.

3. APPROBATION DU PV DU CA PRECEDENT

Monsieur le Proviseur soumet le procès-verbal du CA du 19/10/2021. Une erreur en dernière page est corrigée « Mme PERETTI représentante des parents d'élèves » et non « représentante des personnels enseignants ».

Membres présents : 26	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. APPROBATION DE REGLEMENT INTERIEUR DU CA

Monsieur le Proviseur présente le nouveau règlement intérieur du CA avec les modifications suivantes : Article 1 ajout de « Décret n°2021-1632 du 21/12/2020 », Article 4 suppression de « adopte l'ordre du jour », Article 6 modifié entièrement comme suit « Le compte rendu est établi sous la responsabilité du Chef d'établissement. », Article 7 ajout de « Ce délai pouvant être réduit à 1 jour en cas d'urgence ».

Un représentant des enseignants demande que les documents utilisés au CA soient envoyés aux élus 8 jours avant, notamment pour le budget et la DGH. Cela laisse ainsi la possibilité de consulter les personnels.

Il est répondu que ce sera fait pour le budget, et Monsieur le Proviseur précise que chaque enseignant recevra la DGH et les modifications éventuelles apportées par le Conseil pédagogique.

Il est à nouveau évoqué, par les élèves, les parents et les enseignants que la Commission permanente était, pour ces points un espace de dialogue entre les différents partenaires de l'Etablissement.

Les parents d'élèves demandent s'il n'est pas possible de mettre en place une Commission permanente pour la question de la DGH : il est répondu que non, mais qu'un groupe de travail peut-être constitué.

Membres présents : 26	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le règlement intérieur du CA est adopté à l'unanimité.

5. BILAN EFFECTIFS 2021-22

Monsieur le Proviseur présente le bilan des effectifs 2021-22.

Il y a environ 1160 élèves qui se répartissent de la manière suivante : 446 en Seconde, 304 en Première générale et 46 en Première STL, 281 en Première générale et 31 en Terminale STL, 43 en BTS 1^{ère} année et 27 en BTS 2^{ème} année.

Monsieur le Proviseur annonce une baisse des effectifs en Seconde pour l'année 2022-2023 (qui a été repérée dans les collèges), ce qui pourrait amener à supprimer 2 Secondes.

Un représentant des enseignants, demande, si cette baisse s'avère réelle, de garder les 13 Secondes pour pouvoir travailler dans des conditions « normales » et « acceptables ». Il est répondu que la projection du rectorat ne permettra certainement pas de maintenir les 13 Secondes.

6. POINTS DE GESTION

Madame l'adjoint-gestionnaire, Agent comptable, présente les points de gestion à l'appui d'un diaporama et des divers documents envoyés précédemment aux membres du Conseil d'Administration.

6.1 Tarifs et taux 2022

Présentation des divers tarifs 2022 et des tarifs des repas 2022 fixés par l'établissement pour vote, ils sont identiques à ceux de 2021. Présentation de la répartition trimestrielle des tarifs 2022 des forfaits Région en nombre de jours de fonctionnement pour vote le lycée réparti les sommes en fonction du nombre de jours fixés par la Région (à savoir, 180 jours) et divisés en 3 trimestres.

Présentation des tarifs des repas et taux FCSH et FRH fixés par la Région Occitanie pour information. Pour information, Madame l'Adjoint gestionnaire-comptable précise qu'il y a maintien des tarifs de restauration par la Région depuis plusieurs années, alors que le prix des denrées, lui, augmente, notamment avec la demande d'approvisionnement en circuit court et en produits « bio ».

Le taux de charges communes est supprimé en raison du passage à Op@le, nouveau logiciel de gestion comptabilité, toutes les charges du SRH doivent être inscrites sur le service SRH, rien ne sera reversé sur le service ALO, il sera décidé des clés de répartition pour les dépenses non quantifiables.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
25	25	0	0

Adoption à l'unanimité.

6.2 Contrats et conventions

Le tableau de reconduction des contrats à reconduction tacite ou expresse qui courent dans l'établissement est mise aux voix.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
25	25	0	0

Adoption à l'unanimité.

L'abonnement au télépéage avec le groupe VINCI Autoroutes, souscrit par Monsieur CASTEL, l'ancien Proviseur, est mis aux voix pour régularisation, puisque cela n'avait pas été fait au moment de sa signature.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
25	25	0	0

Adoption à l'unanimité.

6.3 Information sur l'annulation de l'échange à Bad Bergzabern en raison de la hausse du coût des transports et de la faible participation (11 inscrits). Report de l'échange à Berlin au mois de mars 2022 en raison de la hausse du coût des transports qui n'a pas permis de maintenir le budget initial et pour lequel un nouveau projet devra être voté pour augmenter significativement la participation des familles.

6.4 Ajout à la programmation des sorties et projets pédagogiques votée au CA du 1^{er} juillet, d'une sortie obligatoire à la RUCHE IN'ESS pour 69 élèves de 2nde le 25 novembre 2021, pour laquelle un transport en autocar pour un total de 120.00 € est prévu.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
25	24	0	1

Adoption.

6.5 Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 2016 relatif aux marchés publics d'autre part.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
25	25	0	0

Adoption à l'unanimité.

6.6 Présentation des critères d'attribution des fonds sociaux. Monsieur le Proviseur présente les éléments de contexte, à savoir l'absence d'assistante sociale au Lycée Docteur Lacroix. Le poste existe mais il n'a pas pu être pourvu faute de candidat. Il n'y aura donc pas de commission cette année scolaire, les aides seront attribuées par le Chef d'établissement après réception des dossiers par le service Intendance qui ne pourra pas les instruire, juste les réceptionner. Les critères d'appréciation restent cependant inchangés, même si il sera parfois impossible de les apprécier faute d'éléments.

Madame l'Adjoint gestionnaire-comptable explique à quoi servent les fonds sociaux. Un représentant des enseignants s'interroge sur le devenir des reliquats de ces fonds sociaux. Madame L'Adjoint gestionnaire-comptable répond que ce sont des crédits d'Etat, donc qu'ils restent affectés au lycée et ne dépendent pas de la présence d'une Assistante sociale « sur place ».

Membres présents : 25	Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Adoption à l'unanimité.

6.7 Présentation de la DBM pour info n°9, ouverture de 0.30 € de reliquat 13STA présent en comptabilité.

6.8 Présentation d'un DBM pour vote de 4 104.00 € de prélèvement sur fonds de roulement pour l'acquisition d'un scanner professionnel pour le service Gestion/Comptabilité.

Membres présents : 25	Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Adoption à l'unanimité.

7. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vus le peu de déplacement des parents pour voter et le temps passé, les parents d'élèves demandent la possibilité d'organiser le vote uniquement par correspondance l'année prochaine.

Il faut pour cela l'avis du chef d'Etablissement et une consultation du CA

Monsieur le Proviseur précise que le vote électronique n'est pas encore autorisé, pour des raisons de protection des données.

Membres présents : 25	Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Adoption à l'unanimité.

8. CALENDRIER DES DEVOIRS COMMUNS

Madame la Proviseure-adjointe présente le calendrier des devoirs communs pour information, ce point n'est pas mis aux voix.

9. PROTOCOLE D'EVALUATION EPS

Madame la Proviseure-adjointe présente le protocole d'évaluation en EPS pour information, ce point n'est pas mis aux voix.

10. DELEGATION DE SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Madame la Proviseure-adjointe présente la délégation de signature qui lui a été faite par M le proviseur pour toutes les questions pédagogiques, pour information, ce point n'est pas mis aux voix.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1 Question des parents d'élèves sur les PIAL : concernant la prise en charge des élèves par les AESH, les besoins sont couverts dans le cadre d'une nouvelle structure, le PIAL, dont Madame la Proviseure adjointe explique le fonctionnement. La « tête » du PIAL est au lycée Louise Michel qui gère la répartition des AESH en fonction des besoins demandés et il y a un interlocuteur dans chaque établissement. Pour le lycée Docteur Lacroix, l'interlocuteur est Madame la Proviseur adjointe.

11.2 Question des élèves sur la remise en service des distributeurs de boissons et de nourriture à l'Aqua (MDL) : Madame L'Adjoint gestionnaire-comptable explique qu'ils ne sont plus alimentés depuis la Covid, pour éviter que les élèves ne mangent dans l'Aqua, et ôtent leurs masques. Monsieur le Proviseur décide de réactiver le distributeur à la condition expresse qu'il n'y ait aucune consommation sur place, mais à l'extérieur. Si ce n'est pas le cas, le distributeur sera mis hors service et l'Aqua pourrait-être fermée. Un représentant des élèves s'interroge sur les moyens pour faire respecter cette règle, et Madame la Conseillère d'Education précise, que toutes les heures, un AED ou un CPE passe pour veiller à ce que le masque soit porté par les élèves qui sont dans l'Aqua. Un représentant des enseignants demande s'il ne serait pas possible de déplacer le distributeur à l'extérieur, sous le portique. Il est répondu par la négative, compte tenu d'éventuelles dégradations. Les élèves sont appelés à se responsabiliser. La pose d'affiches dans l'Aqua réalisées par les élèves peut appeler aux bons comportements sanitaires.

11.3 Question des enseignants sur les travaux et l'inquiétude quant à l'impossibilité de réaliser la mise en œuvre des TP de chimie et le risque de compromettre la mise en œuvre des ECE : Monsieur le Proviseur explique que les entreprises s'étaient engagées à avoir terminé les travaux pour la rentrée de septembre, et qu'à l'heure actuelle ils ne sont toujours pas achevés. Il fait la liste des divers dysfonctionnements devant les représentants de la Région et explique que les relations entre l'Etablissement et les entreprises se sont tendues. L'agacement des personnels devant les erreurs, les retards se généralisent. Une lettre sera adressée dans ce sens à la Région.

Madame l'Adjoint gestionnaire-comptable ajoute qu'il y a une dernière inquiétude concernant les délais pour les travaux de l'internat : des problèmes sur la structure du bâtiment auraient été abordés en lien avec la nature des sols, et les entreprises doivent couler de nouvelles dalles de béton pour renforcer les paliers inter-niveaux.

Madame la représentante de la Région précise qu'il existe un interlocuteur à la Région qui peut être sollicité en cas de litige. Madame L'Adjoint gestionnaire-comptable explique que cela a été fait à plusieurs reprises sans résultat concluant.

11.4 Lecture par Mme l'Adjointe-gestionnaire de la lettre de Mme Carole DELGA présidente de la Région Occitanie adressée aux Chefs d'établissement qui fait état des difficultés financières rencontrées par la collectivité en lien avec la crise sanitaire. La campagne de demande de matériel CARL automne 2021 pour livraison rentrée 2022 est annulée. La campagne de demande de matériel CARL automne 2020 qui a été arbitrée et validée fait face à des problèmes logistiques qui vont différer les livraisons et le cas échéant donner lieu à un ré-arbitrage. Les dotations de fonctionnement 2022 allouées aux Lycées ont été écrêtées en fonction des nombres de jours de fonds de roulement des établissements. Pour cet écrêtement la Région a considéré les 3 derniers exercices comptables 2020 / 2019 /2018, à préciser qu'en 2020 le nombre de jours de fonds de roulement a explosé dans les Lycées en raison de la fermeture liée au COVID19. Mme l'adjoint-gestionnaire précise que 2020 n'aurait pas dû être prise en compte dans ce calcul car c'est une année exceptionnelle, les autres années étant en deçà de 60 jours de fonds de roulement pour le Lycée Docteur Lacroix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance

Corinne THOMAS



Le chef d'établissement

Aziz LAIB



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021 / 2022
30 membres - Quorum 16

MEMBRES DE DROIT		
Chef d'établissement : M. LAÏB Aziz		
Proviseur Adjoint : Mme DAVID Christine		
Adjoint Gestionnaire : Mme FURODET Estelle		
Conseiller Principal d'Education : Mme OULES F. ou Mme CHANDEBOIS F. ou Mme SENEGAS G.		
PERSONNALITES		SUPPLEANTS
de la collectivité de rattachement :	1 - Mme VILAS Sylvie	Mme GATECEL Claire
	2 - M ASSIE Benjamin	Mme BOSSIS Catherine
De la commune siège :	1 - M BARDY Patrick	
De la communauté d'agglomération :	1 – M ALVAREZ Jean-Michel	Mme ABED Yamina
qualifiées	1 - Mme CAVAGNOL Soraya	
	2 – Non pourvu	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS		
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation		
1 – M ANDRE Louis		M CASSIGNOL Philippe
2 – M CROS Pierre		Mme CASTAN Laurence
3 – Mme FAUCONNET Delphine		Mme DE-LAET Catherine
4 – M MAVRIDIS Matthieu		Mme DELAGE Caroline
5 - M NETZER Patrice		Mme GERMAIN-GRA Valérie
6 – Mme THOMAS Corinne		M LE BARS Pierre
7 - M WAGENER Laurent		M ROUX Nicolas
- au titre des personnels A.T.S.S. :		
1 - Mme CAZALET Fanny		
2 – M HICTER Laurent		
3 – Mme MEYZENQ Nathalie		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES		
-parents	1 -Mme DORSEMAINE Françoise	Mme AGRO Sophie
	2 - Mme DRAPEAU Sophie	M GUILLOTIN Cyril
	3 - Mme PERETTI Nathalie	Mme NUNEZ Sylvie
	4 – Mme RIVES Diletta	Mme SAUSSIÉ Karine
	5 - Mme VIDAL-BERNARD Estelle	Mme WEBER Isabelle
- élèves	1 - M ALISTE Sile	M BARTHES Esteban
	2 - M ANTOINE Mathéo	M CERVESATO Esteban
	3 - Mme GAGNEUX Léa	Mme NOEL-GACHET Eolia
	4 – M TRAN Philippe	
	5 - M VIALADES Armand	

Conseil de Discipline 2021-2021

Sous la présidence de Monsieur LAÏB Aziz, Proviseur

Les Membres

	Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION			
- Chef d'établissement : M. LAÏB Aziz			
- Proviseur Adjoint : Mme DAVID Christine			
- Adjoint Gestionnaire : Mme FURODET Estelle			
- Conseiller Principal d'Education : Mme OULES Frédérique			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS			
<i>- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</i>			
1 – M ANDRE Louis			
2 – M NETZER Patrice			
3 – Mme THOMAS Corinne			
4 – M WAGENER Laurent			
<i>- au titre des personnels A.T.S.S. :</i>			
1 – Mme MEYZENQ Nathalie (Mme CAZALET Fanny suppléante)			
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES			
- parents	1 – Mme DORSEMAINE Françoise (Mme RIVES Diletta suppléante)		
	2 – Mme VIDAL-BERNARD Estelle		
- élèves	1 – M CHAGNAUD Eliott (M FEBRER Vincent suppléant)		
	2 – M ANTOINE Mathéo (Mme KUMRU Meryem suppléante)		
	3 – Mme PIERRE-MASEK Amaïa (Mme NOEL-GACHET Eolia suppléante)		

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté 2021-2022

Sous la présidence de Monsieur LAÏB Aziz, Proviseur

Les Membres

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : M. LAÏB Aziz				
- Proviseur Adjoint : Mme DAVID Christine				
- Adjoint Gestionnaire : Mme FURODET Estelle				
- Conseiller Principal d'Education : Mme SENEGAS Gaelle				
- Infirmière : Mme AVERSENG Chloé				
- Assistante sociale : non pourvu				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Mme FAUCONNET Delphine				
- au titre des personnels A.T.S.S. :				
1 – M HICTER Laurent (Mme MEYZENQ Nathalie suppléante)				
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
- parents	1 – Mme RIVES Diletta (Mme NUNEZ Sylvie suppléante)			
	2 – Mme PERETTI Nathalie (M GUILLOTIN Cyril suppléant)			
	3 – Mme VIDAL-BERNARD Estelle			
	4 –			
- élèves	1 – M. ANTOINE Mathéo			
	2 – M CERVESATO Esteban			
	3 – Mme GAGNEUX Léa			
	4 – Mme NOEL-GACHET Eolia			

Comité d'Hygiène et de Sécurité 2021-2022
Sous la présidence de Monsieur LAÏB Aziz, Proviseur

Les Membres

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
Chef d'établissement : M. LAÏB Aziz				
Proviseur Adjoint : Mme DAVID Christine				
Adjoint Gestionnaire : Mme FURODET Estelle				
Conseiller Principal d'Education : Mme OULES Frédérique				
Infirmière : Mme AVERSENG Chloé				
REPRESENTANT COLLECTIVITE				
<i>De la collectivité de rattachement : -</i>				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Mme FAUCONNET Delphine				
2 – M ROUX Nicolas				
- au titre des personnels A.T.S.S. :				
1 – Mme CAZALET Fanny (Mme MEYZENQ Nathalie suppléante)				
2 – M HICTER Laurent				
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
- parents	1 – Mme RIVES Diletta (Mme VIDAL Estelle suppléante)			
	2 – Mme AGRO Sophie (M GUILLOTIN Cyril suppléant)			
- élèves	1 – M ANTOINE Mathéo			
	2 – M VIALADES Armand			

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE 2021-2022
Sous la présidence de Monsieur LAÏB Aziz, Proviseur

Les Membres

	Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION			
- Chef d'établissement : M. LAÏB Aziz			
- Proviseur Adjoint : Mme DAVID Christine			
- Adjoint Gestionnaire : Mme FURODET Estelle			
- Conseiller Principal d'Education : Mme OULES Frédérique			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS			
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation			
1 – M ANDRE Louis			
2 – M MAVRIDIS Matthieu			
3 -			
4 -			
5 -			
- au titre des personnels A.T.S.S. :			
1 – Mme CAZALET Fanny			
2 – M.HICTER Laurent			
3 – Mme MEYZENQ Nathalie			
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES			
- parents	1 – Mme RIVES Diletta (suppléante Mme WEBER Isabelle)		
	2 – Mme VIDAL-BERNARD Estelle (suppléante Mme DRAPEAU Sophie)		
- élèves	1 – M BARTHES Estéban (M. TRAN Philippe supp)		
	2 – M SERVESATO Estéban (Mme SALIN Janèle supp)		
	3 – Mme NOEL GACHET Eolia (M. NETZER Corentin supp)		
	4 – Mme LUPIA Jeanne (Mme KLEIN Sarah supp)		
	5 – Mme QUER NAVARRO Marilou (Mme MOREAU Cannelle supp)		
	6 – M ANTOINE Mathéo		
	7 – Mme HAMELIN Juliette		
	8 – Mme GAGNEUX Léa		
	9 – Mme DENT-AGNEL Camille		
	10 – M ALISTE Sile		

COMMISSION EDUCATIVE 2021-2022
Sous la présidence de Monsieur LAÏB Aziz, Proviseur

Les Membres

	Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION			
- Chef d'établissement : M. LAÏB Aziz et/ou Mme DAVID Christine			
PERSONNALITE			
<i>De la collectivité de rattachement : Néant</i>			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS			
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation			
1 – Professeur Principal de la classe de l'élève concerné			
2 – M WAGENER Laurent (Mme THOMAS Corinne suppléante)			
- au titre des personnels A.T.S.S. :			
1 – Mme CAZALET Fanny (Mme MEYZENQ Nathalie suppléante)			
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES			
1 – Mme VIDAL-BERNARD Estelle (Mme RIVES Diletta suppléante)			
2 – Mme PERETTI Nathalie (M. GUILLOTIN Cyril suppléant)			

ETABLISSEMENT : LYCEE DOCTEUR LACROIX
11100 NARBONNE

COMMISSION MARCHES PUBLICS 2021-2022

Sous la présidence de Monsieur LAÏB Aziz, Proviseur

Les Membres

	Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION			
- Chef d'établissement : M. LAÏB Aziz			
- Adjoint gestionnaire : Mme FURODET Estelle			
PERSONNALITE			
<i>De la collectivité de rattachement : Néant</i>			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS			
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation			
1 – M NETZER Patrice			
2 –			
- au titre des personnels A.T.S.S. :			
1 – Mme CAZALET Fanny (M HICTER Laurent suppléante)			
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES			
1 – Mme VIDAL-BERNARD Estelle (suppléante Mme DRAPEAU Sophie)			